

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUN – COMMUNE-CPAS DU 14 DECEMBRE 2015

### Présents

#### **COMMUNE**

M.M.D'HAENE, Bourgmestre.

MM.R.SMETTE/A.PIERRE/Mmes S.POLLET/A.VANDENDRIESSCHE/Echevins

M.A.DEMORTIER/Mme.Ch.LOISELET/M.E.MAHIEU/

Mme.AM.FOUREZ/M.J.GHILBERT/Mme.V.LAMBERT/MM.W.CHARLET/

P.ANNECOUR / Mme.MC.HERMAN/M.F.MARLIER/Mme.M.V.DÉBOUVRIE/

M.A.BRABANT/Conseillers communaux

M.X.VANMULLEM / Directeur général

#### **CPAS**

M.J.GHILBERT/Président

M.G.BOITTE/Mmes.V.DESAEVER/Ch.DELAPIERRE/M.Y.RENDERS/Mme.C.DELWART/M.M.TROOSTER/ Mme.Ch.LOISELET/

M.J-M.DELNESTE/Conseillers de l'Action Sociale

M.B.HANCE, Directeur général

-----  
Le président ouvre la séance à 18h00'

Le Président fait lecture du rapport de synergie :

La Commune et le CPAS de Pecq ont développé et continuent à développer des synergies et à orienter leurs actions de manière à engendrer des économies d'échelles.

Les synergies sont des « mises en commun de moyens qui se renforcent entre eux pour aboutir à un même but » ; elles peuvent s'opérer dans des domaines divers :

- financiers ;
- humains ;
- matériels ;
- ...

Les synergies développées ne débouchent pas nécessairement et directement sur des économies financières immédiatement mesurables mais il est clair que, de manière induite, la mise en commun des moyens propres aux deux Institutions entraîne aussi une gestion plus rationnelle des coûts.

Ainsi les négociations avec des partenaires comme Ethias, les commandes groupées, les mises à disposition de personnel ou de locaux (= mise en commun de moyens) ont amené une réduction des charges.

C'est ainsi que de réelles nouvelles habitudes de travail sont nées voici déjà quelques années. Toutes ces synergies mises en place continuent de fonctionner et de bien fonctionner.

Notre volonté est de trouver d'autres sujets susceptibles d'engendrer une réflexion et d'amener, le cas échéant, la mise en commun de moyens.

Il nous plaît de rappeler, de manière à lutter contre toute forme d'amnésie, que des démarches synergiques ont été réalisées ces dernières années dans des domaines divers :

- Agent « informaticien » commun,
- Mise à disposition de travailleurs articles 60 à la Commune,
- Conseiller en prévention commun,
- Référent en informatique commun,

- Directrice financière commune,
- Remplacement mutuel des Directeurs généraux,
- Négociations communes en matière d'assurances,
- Négociations communes en matière de financements,
- Fusion de certains abonnements,
- Achats groupés de gasoil de chauffage,
- Achat groupé de gasoil de roulage,
- Marché public commun d'articles de bureau,
- Marché public commun de produits d'entretien,
- Prêt mutuel selon les besoins de véhicule,
- Intervention du personnel ouvrier communal au bénéfice du CPAS, et en particulier au niveau de prestations réalisées au Home,
- Tonte des pelouses bordant le Home par le personnel communal,
- Ancrage communal sur un bien du CPAS,
- Confection des repas d'écoles par le CPAS,
- Codir commun,
- Regroupement géographique des Institutions,
- Service financier commun,
- Mise à disposition du CPAS d'un bâtiment communal à destination de l'ILA,
- ...etc

D'une manière générale, la collaboration efficace entre services communaux et services du CPAS sont autant de mesures de synergie qu'il convient de rappeler. Il est vrai que la proximité des services administratifs respectifs a facilité les démarches de chacun en y ajoutant à tout cela – ce qui n'est pas négligé – une bonne entente, de tous les agents et un respect mutuel.

Les économies d'échelle sont, quant à elles, réalisées au travers de décisions qui débouchent directement sur des réductions de charges assez aisément mesurables.

Par exemple, le déménagement du CPAS vers le bâtiment communal a entraîné directement une économie financière par la suppression des loyers à payer.

Nous venons de rappeler quelques-unes des actions menées en ce sens.

Plus récemment, les organes délibérant de la Commune et du CPAS ont accepté que les Directeurs généraux se remplacent (mutuellement) en cas d'absence de l'un d'entre eux.

Même si cette décision peut être critiquée dans le sens où la Loi n'est pas claire à ce sujet, cette nouvelle synergie (mise en commun de moyens humains) aura également des conséquences économiques.

Les serveurs informatiques - tant de la Commune que du CPAS - ont fait leur temps... Il a été décidé d'installer un serveur commun performant de manière à éviter les doublons et surtout les charges démultipliées.

Récemment encore, le mécanicien nouvellement engagé à la Commune a pu remettre en fonctionnement la tondeuse du CPAS (immobilisée depuis longtemps).

Dans les semaines qui viennent, le CPAS mettra en place une nouvelle activité grâce à la mise à disposition par la Commune d'un local inutilisé actuellement mais parfaitement adapté.

L'arrivée massive de migrants et les conséquences (pressenties) que celle-ci pourrait avoir sur les communautés locales, a amené les gestionnaires communaux et du CPAS à se pencher sur la question et à envisager la création de quelques places supplémentaires destinées à l'accueil de migrants. Il s'agit encore ici de mesures préventives et volontaires mais il est à craindre que des mesures contraignantes soient imposées prochainement aux Communes et CPAS du pays.

Ainsi, deux bâtiments communaux pourraient être affectés à l'accueil de candidats réfugiés, mais des aménagements intérieurs sont indispensables pour assurer un certain confort aux nouveaux arrivants. Le CPAS veut utiliser le Fonds de réserve ILA pour ces travaux intérieurs réalisés par le personnel des services communaux. Voici un nouvel exemple incontestable de la mise en commun de moyens.

La Déclaration de Politique régionale mettait l'accent sur la fusion éventuelle (et volontaire) entre la Commune et son CPAS. Les réactions des uns et des autres ont entraîné un correctif dans la réflexion de nos dirigeants régionaux qui ont toutefois rappelé à souhait l'absolue nécessité de trouver des synergies et de réaliser des économies d'échelle au sein des pouvoirs locaux.

D'une manière générale, dès que se profile une opportunité

- de mettre en commun des moyens ou
- de diminuer des charges au sein d'une de nos Institutions,

nous saisissons cette opportunité ; nous analysons la situation et prenons les décisions qui s'imposent, de manière à gérer au mieux les deniers publics.

Intervention de Mme Christelle LOISELET (Conseillère communale et Conseillère du CPAS - OSER + Le Citoyen)

1° Madame Christelle LOISELET souhaite connaître la date à laquelle le rapport a été rédigé car celui-ci ne se trouvait pas dans le dossier soumis à la consultation et ne se trouvait pas non plus dans le budget CPAS.

De plus, ce rapport doit également être examiné en réunion de concertation Commune-CPAS (non respect de l'article 36bis) et doit accompagner le projet de budget et cela n'a manifestement pas été fait !

Madame LOISELET insiste sur les prescrits légaux qui n'ont pas été respectés selon elle.

Monsieur D'HAENE répond qu'il vient de prendre connaissance de ce rapport.

2° Au niveau du contenu, Madame LOISELET signale le peu d'innovation dans ce rapport.

Intervention de M. Maurice TROOSTER (Conseiller CPAS – OSER + Le Citoyen)

Dans toutes les communes et CPAS wallons, les prévisions budgétaires augmentent considérablement. Localement, on arrive difficilement à maintenir l'équilibre, cela se réalise néanmoins au détriment du bien-être social de nombreux peccois qui subissent une augmentation simpliste de leurs taxes, voire une diminution ou une perte d'emploi. En tant que Conseiller de l'action sociale, je ne peux accepter facilement une telle situation. C'est pourquoi, je reprends à mon compte, une question posée lors du Conseil communal du 26 octobre dernier et je voudrai l'adresser à l'ensemble des membres du Conseil communal afin qu'ils agissent et posent eux-mêmes la bonne question à la bonne personne : « Comptez-vous et si oui, quand et comment interpellier l'autorité responsable pour qu'elle nous fournisse enfin et avec précision un calendrier sur l'avancement de notre projet de maison de repos et de soins. Toute réponse du style « vous êtes sur une liste d'attente mais vous êtes en ordre », n'ont plus de sens et à l'avenir, je voudrai que l'on nous détaille avec raison, à quelle place nous nous situons sur cette liste et que l'on nous donne avec clarté les dates programmées pour le début et la fin des travaux. Je rappelle avec détermination que les budgets du CPAS et de la Commune sont grevés chaque année de frais pour les honoraires d'architecte. Je souhaite la réalisation du projet le plus tôt possible, je souhaite son aboutissement mais je voudrai obtenir l'information et le renseignement exact !

Réponse de M. Marc D'HAENE

Monsieur le Ministre PREVOST a envoyé son conseiller qui nous a précisé qu'il n'y aurait pas de subsides pour la maison de repos. On pourrait néanmoins obtenir dans une petite enveloppe disponible une somme de 750.000€ pour nous aider à créer quelque chose.

Après la visite sur place du home, il nous a été conseillé de construire uniquement les 35 chambres MRS. Pour cela nous devons vérifier si le marché conclu avec les architectes peut être maintenu ou s'il faut refaire un nouveau marché ! Renseignements pris auprès des services de l'Union des Villes et des Communes, cela ne devrait pas causer de problèmes. De plus, on négocie avec les architectes pour savoir où l'on en est avec les frais relatifs à ce dossier, si des frais supplémentaires seront réclamés.

Autre chose importante : le permis de bâtir devra être demandé. Mais dans le cadre de cette demande, l'ancienne maison de repos devrait être aux normes PEB actuelles ! Si tel est le cas, cela devient problématique puisqu'alors il vaudrait mieux tout reconstruire !

A l'heure d'aujourd'hui, voilà où l'on en est et aucune date précise ne peut être donnée à ce stade. En terme de subsides, ce qui est certain, c'est qu'il n'y en aura pas, par manque d'argent.

La somme disponible pourrait être libérée pour la fin 2016 au plus tard. Il faut donc avancer dans ce dossier.

Intervention de Mme Christelle LOISELET (Conseillère communale et Conseillère du CPAS - OSER + Le Citoyen)

Madame LOISELET rappelle le manque d'information à la fois au niveau du conseil du CPAS et de ce conseil commun alors que le personnel attend avant tout une réponse pour son avenir.

Madame LOISELET rappelle également que la situation de la maison de repos est liée à la mise aux normes mais également à l'acquisition de lits supplémentaires !

Il s'agit là d'un choix politique qu'il faut assumer !

Les mandataires politiques doivent aussi assumer leurs obligations.

Intervention de M. André DEMORTIER (Conseiller communal - OSER + Le Citoyen)

Monsieur DEMORTIER souhaiterait que la commission mise en place sous l'ancienne législature (architecte, administrateurs, mandataires) puisse être relancée.

Ainsi décidé à Pecq, les jour, mois et an que dessus.

Pour l'Administration communale,

Pour le CPAS,

Le Directeur général,  
(s)

Le Bourgmestre,  
(s)

X. VANMULLEM

M. D'HAENE

Pour expédition conforme ;

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Le Directeur général du CPAS,  
(s)

B. HANCE

Le Président, ff  
(s)

Y. RENDERS

Le Directeur général du CPAS,

Le Président,

Xavier VANMULLEM

Marc D'HAENE

Bruno HANCE

Jonathan GHILBERT